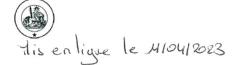


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-229501275-20230411-DAJ-2023-001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023



ARRETE N° 23-10 DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Anne FROMENTEIL Conseillère départementale en charge de la santé

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Mme Anne FROMENTEIL, aux fins de signer, le 14 avril 2023, le contrat local de santé 2023-2028 conclu entre la Ville d'Eragny sur Oise et l'Agence Régionale de Santé, l'Etat, le Conseil départemental du Val d'Oise, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et l'Inspection Académique.

ARTICLE 2 : Mme Anne FROMENTEIL fait appel, le cas échéant, à la Direction générale des services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

1 1 AVR. 2023

Marie-Christine CAVECCHI